



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 02 décembre 2014**

**DELIBERATION N° 2014/12/216 : EXERCICE 2014 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET L'ASSOCIATION MONTAUBAN SERVICES**

*L'an deux mille quatorze, le mardi 02 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2014 .*

**Présents Titulaires : 38**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Paul GRAND à Paulette MULLER-DUPONT, Véronique MALY à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Thierry DEVILLE, Bernadette SERIEYS, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES**

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'association « Montauban Services » fondée en 1994 pour améliorer la vie quotidienne des habitants des Quartiers de Montauban en les impliquant dans ses différentes activités de développement social et économique local et ce, préalablement à toute intervention administrative et financière de la collectivité dans ces domaines.

L'association a fait une demande de subvention auprès du Grand Montauban pour la réalisation de ses objectifs, au titre de l'exercice 2014. Les conditions et les modalités du partenariat entre la collectivité et l'association sont définies par convention.

Dans le cadre de ce soutien, par délibération du 4 juin 2014, le conseil communautaire a attribué à l'association au titre de l'exercice 2014 les subventions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ci-dessous :

CUCS	Montant Subvention €
Mission de l'adulte relais dans le cadre du GUP	9 500,00 €
Salon de coiffure associatif (adulte relais)	6 000,00 €
Action Cyberthé (adulte relais)	6 000,00 €
Total financement CUCS	21 500,00 €

La présente délibération a pour objet d'attribuer la subvention sollicitée par Montauban Services pour la réalisation d'actions définies dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

CEJ	Montant Subvention €
Action Cyberthé	30 000,00 €
Total financement CEJ	30 000,00 €

Vu la délibération du 19 décembre 2013 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2014,  
Vu la délibération du 4 juin 2014 portant « Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Actions 2014 »,  
Vu la délibération du 2 décembre 2014 portant « Contrat Enfance Jeunesse – Actions 2014 : participation du Grand Montauban »,  
Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 novembre 2014,

Au vu de ces éléments, je vous propose,

- ↳ D'attribuer à l'association Montauban Service au titre de l'année 2014, une subvention d'un montant de 30 000,00 €, pour l'action à réaliser dans le cadre du CEJ telle que définie ci-dessus,
- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée à la présente délibération,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide,

- ↳ D'attribuer à l'association Montauban Service au titre de l'année 2014, une subvention d'un montant de 30 000,00 €, pour l'action à réaliser dans le cadre du CEJ telle que définie ci-dessus,
- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée à la présente délibération,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**04 DEC. 2014**

De sa publication le :

**04 DEC. 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 décembre 2014

La Présidente,  
Brigitte BAREGES